Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **Adresse : 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP** **Suivi par** : **Tél :** 01 49 55 45 83 **Fax :** 01 43 55 59 31 NOR AGRS0915244N	**NOTE DE SERVICE** **SG/SRH/SDDPRS/N2009-1158** **Date: 01 juillet 2009**

Date de mise en application : Immédiate
Date limite de réponse : **31 juillet 2009**
Nombre d'annexes : 2

Objet : Présentation des dispositifs d'appui à la préparation aux concours internes 2010 et 2011 d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE).

Mots-clés : Formation, Concours interne, Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement.

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale du MAP Services déconcentrés du MAP Etablissements publics du MAP Etablissements d'enseignement agricole MEEDDAT	Pour information : Organisations syndicales IGAPS

1.Rappel du contexte général

Le décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 consolidé le 05 février 2009 relatif au statut particulier des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) prévoit l'organisation d'un concours interne unique, se substituant aux concours internes d'accès aux trois anciens corps d'ingénieurs des travaux. L'arrêté du 5 février 2007 fixe le programme et les règles d'organisation du concours interne (*cf. Annexe 1*).

2.Présentation des dispositifs de préparation

Une préparation au concours interne d'accès aux corps des IAE est proposée par le bureau de la formation continue et du développement des compétences (FORMCO) ; son organisation est confiée à l'école nationale d'ingénieurs des techniques agricoles de Bordeaux (ENITAB) et au centre national de promotion rurale (CNPR) relevant de l'établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (AgroSup Dijon).

Le niveau des épreuves du concours interne étant élevé, l'attention des agents est appelée sur le fait que la préparation d'un tel concours demande un investissement et un travail personnel très importants. En outre, les lauréats du concours interne doivent intégrer une école d'ingénieurs, suivre la scolarité et réussir les évaluations de fin de formation.

C'est pourquoi deux dispositifs de préparation distincts sont proposés afin que les agents intéressés puissent intégrer un parcours de formation correspondant à leur niveau et à leurs objectifs personnels.

•***Dispositif n°1 : Préparation en formation ouverte et à distance des épreuves du concours interne 2010 (code EPICEA n° 108 438)***

✓***Le public concerné***

Ce module est réservé aux agents qui remplissent les conditions réglementaires pour se présenter au concours interne 2010 et qui s'inscriront donc à la prochaine session.

L'inscription à ce dispositif de préparation est limitée à **une fois tous les trois ans**. Dans ce décompte est prise en compte l'inscription au dispositif n°1 mis en place pour la préparation des concours internes 2008 et 2009 d'accès au corps des IAE.

✓***Les épreuves de positionnement préalable à l'entrée en formation***

L'inscription à ce dispositif nécessite **un niveau de connaissances affirmé** et une **réelle motivation** pour suivre l'intégralité du parcours de préparation.
Un positionnement préalable est inclus dans le dispositif de préparation ; il vise à permettre aux agents de mesurer leur capacité à tirer profit de la préparation, pour atteindre le niveau nécessaire à la réussite du concours et suivre la scolarité dans une école d'ingénieurs. Ce positionnement débouche donc sur la confirmation de l'inscription au dispositif n°1 ou non. Les agents qui n'auront pas choisi le dispositif n°1, auront la possibilité de s'inscrire au dispositif n°2 détaillé ci-après, dès lors qu'ils n'en ont pas déjà bénéficié précédemment.

Ce positionnement sera organisé sur la base d'épreuves écrites et orale auxquelles participeront nécessairement les agents demandant leur inscription en formation.
Les agents qui étaient inscrits en janvier 2008 ou en septembre 2008 au dispositif n°2 de remise à niveau des connaissances et qui souhaitent maintenant s'inscrire au dispositif n°1 seront seulement convoqués pour l'entretien avec le jury. Seront alors pris en compte les résultats de cet entretien et le bilan de l'année de remise à niveau des connaissances.

Type d'épreuves	*Matières*	*Durée*	*Lieu*	*Date*
Epreuves écrites	Français, mathématiques, biologie animale, biologie végétale, chimie et physique	8 heures au total	Structure de l'agent	Septembre 2009
Epreuve orale	Entretien avec le jury	20 minutes	Bordeaux	1er regroupement

Les épreuves écrites seront organisées, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'affectation du candidat par le CNPR avec l'appui du responsable local de formation.

Le niveau exigé pour l'épreuve de langue (anglais, allemand ou espagnol) du concours interne est élevé puisque les candidats doivent « *maîtriser la pratique orale et écrite d'une langue étrangère* » (cf. arrêté du 5 février 2007). Le présent dispositif ne prévoit ni la formation linguistique ni l'évaluation des candidats sur leur niveau en langue. **Ces derniers sont toutefois mis en garde sur le fait qu' il ne faut pas sous-estimer l'importance de la maîtrise d'une langue étrangère pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.**

✓ ***Le contenu de la préparation***

Il s'agit d'un dispositif de formation ouverte et à distance (FOAD), comprenant :
-***l'envoi de livrets de cours*** en vue de l'approfondissement personnel des connaissances ;

-***la participation à cinq regroupements*** qui se dérouleront à l'ENITA de Bordeaux :
-du 28 septembre au 2 octobre 2009 ;
-du 23 novembre au 27 novembre 2009 ;
-du 18 janvier au 22 janvier 2010 ;
-du 23 mars au 28 mars 2010 ;
-du 17 mai au 21 mai 2010.

-***un accompagnement individuel*** : pour chaque épreuve écrite, les stagiaires auront la possibilité de contacter par courriel un enseignant susceptible de les guider dans leur préparation. Ils auront également accès à un espace de ressources partagées (forum) ;

-***l'entraînement aux épreuves écrites*** comprenant :
-un entraînement à distance : cinq devoirs écrits par matière seront à réaliser par les stagiaires entre septembre 2009 et mai 2010 et à retourner pour correction ;
-une mise en situation des épreuves écrites : chaque stagiaire participera à un concours blanc, d'une durée de 2 jours, organisé si possible au sein de la structure d'affectation du candidat avec l'appui du responsable local de formation ou en inter-région. La mise en situation sera organisée fin avril 2010. Un bilan sera réalisé au cours du dernier regroupement.

✓***Modalités d'inscription***

Les agents intéressés adresseront leur candidature, sous couvert hiérarchique, directement au CNPR **avant le 31 juillet 2009** au moyen de la fiche d'inscription jointe en annexe 2. Seules les demandes d'inscription reçues pour cette date seront acceptées. Les agents inscrits seront informés du déroulement précis de la procédure de sélection.

A l'issue des épreuves de sélection, les agents retenus confirmeront leur inscription qui vaudra alors inscription automatique aux sessions de regroupement.

•***Dispositif n°2 : Module par correspondance de remise à niveau des connaissances (code EPICEA n° 108 439)***

✓***Le public concerné***

Ce module s'adresse aux agents envisageant de se présenter à la session du concours interne 2011 et souhaitant acquérir au préalable les connaissances correspondant à un niveau BTS.

L'inscription à ce dispositif de préparation est limitée à **une fois tous les trois ans** et fera l'objet d'un contrôle de l'assiduité.

À l'issue de ce parcours de renforcement des connaissances, les agents ont vocation à intégrer le dispositif n°1 pour la préparation proprement dite du concours s'ils ont atteint un niveau suffisant et qu'ils ont fait preuve de motivation. Ces aspects seront évalués lors d'un entretien avec un jury et/ ou d'un test de niveau.

✓***Le contenu de la préparation***

Ce parcours se déroulera de septembre 2009 à juin 2010 selon les modalités classiques de formation à distance :
-***l'envoi de livrets de cours*** ;
-***un accompagnement personnalisé*** ;
-***l'envoi de devoirs à retourner à la correction***.

✓***Modalités d'inscription***

Les agents intéressés adresseront leur candidature, sous couvert hiérarchique, directement au CNPR **avant le 31 juillet 2009** au moyen de la fiche d'inscription jointe en *annexe 2.* Seules les demandes d'inscription reçues pour cette date seront acceptées. Les agents inscrits seront convoqués pour un regroupement d'une durée de 2,5 jours à la mi-octobre 2009 selon des modalités qui seront précisées ultérieurement aux agents inscrits.

A l'issue du regroupement, les agents retenus confirmeront leur inscription.

3.Modalités de financement des dispositifs n° 1 et n° 2

Le financement des actions de formation dépend de la structure d'affectation des agents :

Structure d'affectation de l'agent	*Prise en charge des frais pédagogiques* [1]	*Prise en charge des frais de déplacement et de séjour*		
		Dispositif n°1		*Dispositif n°2*
		Frais de déplacement et de repas	*Frais d'hébergement* [2]	
Administration centrale MAP	Bureau FORMCO	Structure d'affectation	Bureau FORMCO	Structure d'affectation
Services déconcentrés MAP	Bureau FORMCO	Structure d'affectation	Bureau FORMCO	Structure d'affectation
AFSSA, IFN, Haras nationaux, CEMAGREF	Bureau FORMCO	Structure d'affectation	Bureau FORMCO	Structure d'affectation
Etablissements d'enseignement	Bureau FORMCO	Structure d'affectation	Bureau FORMCO	Structure d'affectation
Autres établissements publics	Structure d'affectation	Structure d'affectation	Structure d'affectation	Structure d'affectation
MEEDDAT	Structure d'affectation	Structure d'affectation	Structure d'affectation	Structure d'affectation

[1] *Lorsque les frais pédagogiques sont à la charge des structures d'affectation, ces dernières doivent conclure préalablement au démarrage des formations une convention avec le CNPR.*
(contact : Jacques REODO - CNPR – 04 73 83 36 19 - jacques.reodo@educagri.fr*)*

[2] *La prise en charge des frais d'hébergement des agents inscrits au dispositif n°1 ne concerne que les frais induits par les regroupements à l'ENITA de Bordeaux dès lors que les agents sont logés dans les conditions organisées par l'ENITA et/ou le CNPR. Ainsi* ***les agents qui prendraient la décision de se loger par eux-mêmes devront prendre en charge le coût correspondant****.*

IMPORTANT : L'inscription à la formation ne vaut pas inscription au concours interne. Les intéressés devront s'inscrire au concours interne dans le cadre de la procédure habituelle qui fera l'objet d'une note de service particulière à paraître ultérieurement.

Pour toute information sur les conditions d'accès au concours interne et sur le calendrier prévisionnel d'organisation des épreuves, vous pouvez vous connecter au site des concours du ministère de l'agriculture et de la pêche (www.concours.agriculture.gouv.fr**).**

La Chef du service des ressources humaines,

Pascale MARGOT-ROUGERIE

Les conditions d'inscription au concours interne d'IAE et la nature des épreuves

•***Les conditions d'inscription au concours interne et l'obligation de scolarité***

Le concours interne d'accès au corps des IAE est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat qui, au 1er janvier de l'année du concours, justifient de trois années au moins de services publics, période de scolarité non comprise.

Les élèves ingénieurs recrutés par la voie du concours interne sont astreints à une scolarité d'une durée maximum de trois ans dans une des écoles nationales d'ingénieurs dont la liste est fixée par l'arrêté du 4 janvier 2007.

Ils s'engagent à servir en qualité de fonctionnaire de l'Etat, en activité ou en détachement, pendant une durée minimale de huit ans à compter de la date de leur titularisation dans le corps des IAE.

•***Les épreuves du concours interne***

Le concours interne comporte à l'écrit les épreuves suivantes :

a)une épreuve de français se composant de la rédaction d'une note à partir d'un dossier (durée : 4 heures ; coefficient : 2)
b)une épreuve de mathématiques (durée : 3 heures ; coefficient : 1)
c)une épreuve de physique (durée : 2 heures ; coefficient : 1)
d)une épreuve de chimie (durée : 2 heures ; coefficient : 1)
e)une épreuve de biologie (durée : 2 heures ; coefficient : 1)

Le concours interne comporte à l'oral les épreuves suivantes :

a) un entretien avec le jury visant à apprécier les motivations professionnelles et les qualités de réflexion et d'analyse du candidat ainsi que son aptitude à exercer les fonctions d'IAE au regard de l'environnement professionnel et des missions dévolues au corps des IAE (durée : 30 minutes ; coefficient : 2)
b) une épreuve de langue étrangère à choisir entre l'allemand, l'anglais et l'espagnol. Cette épreuve a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à comprendre un message oral, à en faire une restitution synthétique écrite et à s'exprimer oralement dans une langue étrangère (préparation : 1 heure ; durée : 30 minutes ; coefficient : 1).

Annexe 2

Fiche d'inscription aux dispositifs de préparation au concours interne d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

A renvoyer **avant le 31 juillet 2009**

Cette fiche doit être transmise au CNPR, à l'attention d'Eric ARDOUIN : Bureau des inscriptions – BP 100 – Site de Marmilhat – 63370 LEMPDES - Téléphone : 04 73 83 36 19 – Fax : 04 73 61 78 66

Mme, Mlle, M. (Nom – prénom) : _____

Structure d'affectation : _____

Direction : _____ *Service :* _____

Adresse administrative : _____

Téléphone : | | | | | | *Fax* : | | | | | |

Adresse mel : _____

Adresse personnelle : _____

Je souhaite m'inscrire au dispositif de préparation suivant [1] *:*

☐ Dispositif n°1 : Préparation par correspondance associée à des regroupements et à un concours blanc (en vue d'une inscription au concours interne 2010) - Code EPICEA n° 108 438

☐ Dispositif n°2 : Module par correspondance de renforcement des connaissances (en vue d'une inscription au concours interne 2011) - Code EPICEA n° 108 439

A _____,le _____	A _____,le _____
Signature de l'agent :	*Avis du supérieur hiérarchique* [1] *:* ☐ Favorable *Vaut pour accord pour participation aux sessions de regroupements et prise en charge des frais de déplacement et de séjour (dispositif n°1) et le cas échéant des frais pédagogiques* ☐ Défavorable Motif : Signature du supérieur hiérarchique :

[1] *Cocher la case correspondante*